

Affaires fédérales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **29 (1983)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

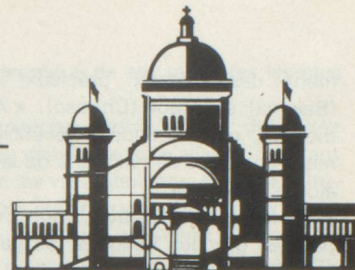
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Jean-Pascal Delamuraz se met en « disponibilité de la République »

Le conseiller fédéral Georges-André Chevallaz a présenté sa démission du Conseil fédéral ; il en va de même pour M. Willi Ritschard. Le 7 décembre prochain, l'Assemblée fédérale devra se prononcer sur les noms des deux successeurs. Pour l'heure, considéré comme le dauphin de M. Chevallaz, le conseiller d'Etat et conseiller national Jean-Pascal Delamuraz a accepté de répondre aux quelques questions suivantes :

— *Acceptez-vous de vous porter candidat au Conseil fédéral ?*

— Oui, mais je considère que le jeu démocratique reste entièrement ouvert. Pour moi, l'essentiel, dans l'immédiat, est de conduire la campagne radicale pour les élections au Conseil national et au Conseil des Etats. Ensuite, je verrai à mettre mon nom à disposition du Groupe radical des Chambres, autorité compétente pour la désignation de ses candidats au Conseil fédéral.

— *Avez-vous déjà été approché par vos collègues radicaux ?*

— Oui, depuis très longtemps, mais toujours de façon officieuse.

— *Et depuis l'annonce de la démission de M. Chevallaz ?*

— De même. Paraît-il que je serais un des candidats favoris du groupe.

— *Favori de la députation romande ou de tous les radicaux ?*

— Les voix semblent bien réparties.

— *Alors, en piste pour le Conseil fédéral ?*

— On ne fait pas campagne pour le Conseil fédéral. Tout au plus se met-on en « disponibilité de la République ». En revanche, ce que je souhaite plus que jamais est d'avoir la santé et les forces intellectuelles pour assumer toutes les charges qui m'incombent actuellement, à savoir mes responsabilités à la tête du Département AIC du canton de Vaud, participer aux travaux du Conseil d'Etat, terminer l'actuelle session des Chambres fédérales, et animer la prochaine campagne électorale.

— *Etre l'un des sept sages ne vous effraie pas ?*

— Je mentirais si je disais qu'en moi il n'y a pas une ombre d'appréhension. Mais il s'agit d'un choix à faire, tout en sachant que le service de la démocratie est particulièrement exigeant. (AIR).

Journal de Genève

La Suisse et le Conseil de l'Europe

Comme ce fut déjà le cas à 293 reprises, l'attitude de la Suisse à l'égard du respect des libertés fondamentales sera encore jugée par la Commission Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) de Strasbourg. Le Conseil

fédéral a décidé en effet de reconnaître pour trois nouvelles années la compétence de cette commission à juger l'attitude des états en matière de respect des droits de l'homme. La Suisse — qui a violé trois fois la convention depuis 74 — est ainsi le 17^e Etat à admettre de passer devant cette « cour d'exception » sur les 21 membres du Conseil de l'Europe. Les quatre brebis galeuses : Chypre, la Grèce, Malte et la Turquie.

La Convention Européenne des Droits de l'Homme reconnaît à toute personne ou à toute organisation qui se sent victime d'une atteinte à ses droits d'introduire une requête devant la commission. Mais encore faut-il que les états se déclarent consentants. C'est ce qu'a fait le Conseil fédéral après 1974, année de la ratification de la convention, 1977 et 1980.

Sur les près de 300 requêtes introduites par des personnes ou des groupes suisses, 20 ont été reconnues recevables depuis 1974. Trois parmi ces dernières ont permis de conclure que la Suisse avait violé la convention européenne mais jamais « de manière grave et systématique », indique le gouvernement. Ces « affaires » ont cependant permis, reconnaît le Conseil fédéral, d'attirer l'attention des autorités sur de nécessaires correctifs à apporter au droit suisse. Le bilan des rapports de la Suisse et de la CEDH est donc positif, conclut le Conseil fédéral pour qui sa décision est un acte de confiance dans la « valeur de nos institutions ».

Rolf Liebermann nommé « Monsieur Année de la musique »

Le Vieux continent sera musical en 1985. C'est en tous cas ce que souhaite le Conseil de l'Europe qui a proclamé pour cette date l'année européenne de la musique, à laquelle la Suisse s'associera. Promouvoir en Europe l'intérêt pour toutes les musiques — tous genres confondus —, c'est le but avoué de ces « festivités ». En Suisse, le comité national qui se chargera de les organiser sera présidé par Rolf Liebermann, ancien directeur de l'Opéra de Hambourg et ancien administrateur de l'Opéra de Paris, a décidé le Conseil fédéral.

Attirer l'attention sur les œuvres de compositeurs vivants, offrir des chances accrues aux jeunes interprètes, améliorer leur situation sociale et faciliter l'accès de tous — et notamment des jeunes — à des activités musicales figurent au « programme » de cette année de la musique. Un programme que s'efforcera de réaliser en Suisse le Comité constitué où l'on relèvera encore la présence du délégué jurassien à la culture Alexandre Voisard, du Président de Pro Helvetia Roland Ruffieux, du Directeur des programmes de la télévision romande Jean Dumur et du Directeur de l'Office fédéral de la Culture F. Dubois. Quatre musiciens y figurent également, parmi lesquels le « jazzman » Georges Gruntz.

Les PTT étendent leur service de photocopie à distance

Vu le gain de temps particulièrement évident sur de grandes distances, les PTT ont rapidement étendu leur prestation bureaufax à l'étranger. Ce service a été introduit avec les Etats-Unis à la fin de 1978, à peine un an plus tard, ce fut le tour de quatre autres pays d'Asie et d'Amérique. Le service bureaufax est maintenant ouvert avec vingt-trois pays d'outre-mer. Il a aussi pris pied en Europe. Le réseau s'agrandit encore. L'Italie y participe depuis le 1^{er} Août, suivie de la France et de la Belgique. Compte tenu des relations actuelles avec la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Luxembourg, la Finlande, les Pays-Bas et l'Autriche, le nombre des partenaires européens est porté à neuf. Plus de 30 000 pages de format A 4 ont été transmises en 1982. Cette année, on devrait atteindre 40 000 à 50 000 pages.

Outre le service public de télécopie bureaufax, les PTT offrent aussi un service de télécopie entre abonnés appelé téléfax. Les appareils cédés en location permettent la communication directe entre expéditeur et destinataire, donc des transmissions à domicile. Le service expérimental, commencé en juillet 1980, est définitivement inclus depuis le début de 1983 dans l'offre des prestations PTT. Près de 700 télécopieurs PTT sont actuellement en service. Vers la fin de l'année, les PTT ajouteront à leur assortiment un nouvel appareil encore plus performant (transmission d'une page A 4 en moins d'une minute). L'annuaire téléfax contient aujourd'hui 900 abonnés équipés de télécopieurs privés ou loués par les PTT.

Argor : la plus grande partie de l'or traité dans le monde passe par la Suisse

Premier utilisateur d'or dans le monde, l'Italie dépend presque entièrement de la Suisse pour son approvisionnement « physique » en métal jaune raffiné. La Suisse est par ailleurs le pays où se traite la plus grande partie (500 tonnes) de l'or produit chaque année dans le monde (1 000 tonnes), a déclaré à l'ATS M. Renato Furger, directeur d'Argor SA, filiale de l'Union de Banques Suisses, et numéro un helvétique de l'affinage de métal jaune.

Grâce à son industrie de la bijouterie, l'Italie absorbe près du quart de la production mondiale d'or. Les pays arabes la suivent parmi les principaux clients des affineurs helvétiques.

Le facteur italien explique la présence, aux frontières de la péninsule, de deux grandes entreprises helvétiques actives dans le traite-

ment des métaux précieux, Valcambi (Balerna) et Argor (Chiasso). « Au niveau mondial, ces entreprises bénéficient également du statut de neutralité de la Suisse », ajoute M. Furger.

Au total, quatre sociétés, toutes contrôlées par des grandes banques, se partagent le marché en Suisse, munies du certificat d'essayeur délivré par les boursiers londoniens, le très sérieux « Good delivery bars ». Outre Valcambi (Crédit Suisse) et Argor (Union de Banques Suisses), il s'agit de deux firmes romandes : Métaux précieux SA (Société de Banque Suisse), Neuchâtel et Usine genevoise de dégrossissage d'or (Paribas), Genève. Une âpre concurrence règne entre ces sociétés. « C'est que la branche souffre de surcapacités productives », explique-t-on à Chiasso.

Créée en 1959 à l'initiative de la banque Zoppi + Weiss (plus tard Weisskredit, qui devait faire faillite à la fin des années 70), Argor appartient à l'U.B.S. depuis 1960. L'entreprise emploie 70 personnes à son usine de Chiasso.

Jean-Pierre Bonny

La Suisse a raté le train de l'électronique

Pour Jean-Pierre Bonny, Directeur de l'Office Fédéral de l'Industrie, des Arts, des Métiers et du Travail (OFIAMT), la Suisse ne s'est pas armée à temps face à la révolution technologique que constitue l'électronique et la micro-informatique. On peut se demander, a déclaré Jean-Pierre Bonny devant l'Union des Arts et Métiers du canton de Soleure, si la Suisse n'a pas d'ores et déjà raté le train de ces nouvelles technologies. Pour le directeur de l'OFIAMT, il est plus que jamais nécessaire de mettre sur pied un plan de formation et d'initiation à l'informatique, notamment pour les apprentis qui pourraient ainsi devenir programmeur ou spécialiste en électronique. D'autre part et plus généralement, il est urgent que l'industrie suisse ne néglige plus les nouvelles technologies et qu'elle se mette à les assimiler. Il en va, a déclaré M. Bonny, de notre place dans le peloton de tête de l'industrie.

La BNS émet un écu commémoratif Ernest Ansermet

La Banque nationale suisse (BNS) a mis en vente depuis le 24 octobre un écu à la mémoire du chef d'orchestre Ernest Ansermet (1883-1969). Cet écu commémoratif est tiré à 950 000 exemplaires en « fleur de coin » (au prix de 5 f.s.) et à 60 000 exemplaires en « flan bruni » (22 f.s.). La vente a lieu aux guichets de la BNS ou par livraison postale.

Par ailleurs, la BNS communique qu'il sera possible dès le 1^{er} janvier 1984 de s'abonner aux nouvelles émissions de jeux de monnaies et de monnaies commémoratives par le biais d'un ordre permanent.

Principales préoccupations des Suisses environnement, drogue et chômage :

Selon un sondage réalisé par la Télévision Suisse Romande, pour l'émission « Table ouverte » (dimanche à midi), les préoccupations principales des Suisses seraient la protection de l'environnement (47,6 % des 2420 personnes interrogées la place en tête de leurs inquiétudes), la drogue (44,6 %) et le chômage (38,5 %). La présence étrangère dans le pays ne vient qu'au 9^e rang (14,2 %), alors que le renforcement de la défense nationale n'occupe que la dernière place (4,7 %).

49,5 % des Suisses se déclarent contre le développement des centrales nucléaires : 76,5 % pour l'augmentation de l'AVS ; 57,8 % contre la réduction de la durée de travail hebdomadaire. Cette dernière est particulièrement combattue par les Alémaniques (61 %), alors que les Romands (48 %) et les Tessinois (42 %) la rejettent moins nettement.

Importantes différences régionales également à propos de l'armée et de la protection de l'environnement : si 39,1 % des Suisses-alémaniques sont favorables au renforcement de la défense nationale, seuls 23 % des Romands et 26,5 % des Tessinois le soutiennent. Quant à l'environnement, il n'occupe que la 3^e place parmi les préoccupations des Romands (inquiétude principale pour 25,2 %) et la 6^e pour les Tessinois (23 %), alors qu'il inquiète 55 % des Alémaniques.

Durée des vacances

Le Conseil National maintient son cap

Quatre semaines de vacances au minimum pour tous, cinq semaines au moins pour les travailleurs âgés de moins de vingt ans : le Conseil national s'est montré intraitable en refusant, par 100 voix contre 33, de se rallier au Conseil des Etats dans la révision de la réglementation sur la durée des vacances payées par les employeurs.

Cette question de la durée légale des vacances, on le sait, a été soulevée par le dépôt en 1979 d'une initiative de l'Union syndicale suisse (USS) munie de 123 000 signatures. Les deux Chambres fédérales ont déjà opposé un refus à cette initiative, préférant résoudre le problème par le biais d'une réforme du Code des obligations.

Les deux Chambres ne sont cependant pas d'accord sur la teneur de la révision. Le Conseil des Etats a en effet décidé d'inscrire dans la loi le droit de tout travailleur à trois semaines de vacances au moins, quatre pour les travailleurs jusqu'à 20 ans ; les cantons pourraient aller plus loin.

Le Conseil national a refusé de suivre cette formule, comme le lui proposait M. Jean Cavadini (lib/NE). Argument principal de ce dernier : quatre semaines de vacances pour tous causeraient des difficultés dans certains secteurs économiques. M. Vital Darbellay (PDC/VS) a cependant vivement contre-attaqué. Trois semaines de vacances ? Tout

le monde les a. Inutile par conséquent de créer une législation là-dessus. Quatre semaines de vacances ? 80 % des travailleurs les ont ; or, si l'on suit les Etats, il faudra engager 26 révisions de législations cantonales pour les introduire partout, effort bien inutile là aussi.

Par 100 voix contre 33 (les libéraux, une partie des radicaux), le Conseil a finalement maintenu sa position, appuyé d'ailleurs en cela par le conseiller fédéral Rudolf Friedrich. Il ne fait pratiquement aucun doute que le Conseil des Etats se ralliera maintenant à cette solution, situation qui pourrait amener un retrait de l'initiative de l'USS.

Dépérissement des forêts

Il est aujourd'hui pratiquement établi que la pollution atmosphérique joue un rôle important dans le dépérissement des forêts, a expliqué M. Alphons Egli. Les substances responsables de cette pollution proviennent de la combustion de produits pétroliers et de charbon. Les oxydes de soufre (émanations des industries et des chauffages) et d'azote (automobiles) se combinent avec l'eau de pluie et retombent sous forme d'acides qui attaquent la végétation. Cette pollution n'est pas seulement « importée » de l'étranger comme on le pensait jusqu'ici, mais elle est aussi produite dans le pays.

La situation est certes inquiétante, a poursuivi M. Alphons Egli, mais ce n'est pas une raison de prendre des mesures précipitées. Pour l'instant, il s'agit d'analyser en profondeur les causes et les effets du phénomène. Aussi, le Conseil fédéral a-t-il ouvert des crédits pour un montant global de 26,9 millions de francs. Le Fonds national qui a déjà mis sur pied un programme de recherche sur la pollution atmosphérique recevra 5,9 millions supplémentaires pour examiner plus particulièrement le problème des pluies acides. 17 autres millions seront consacrés à un inventaire des dégâts. Enfin, un crédit de 4 millions permettra de tester des mesures de protection des forêts (mesures biochimiques, notamment). Dans le courant du premier semestre 1984, l'Office Fédéral de la Protection de l'Environnement publiera un rapport complet sur les mesures possibles et leurs effets.

Le chef du Département fédéral de l'intérieur s'est arrêté plus longuement sur l'un des principaux « accusés » dans le domaine de la pollution atmosphérique, l'automobile. Il a rappelé que le nouveau règlement sur les gaz d'échappement était le plus sévère d'Europe. Le 25 octobre il devait voir à Bonn le Ministre de l'Intérieur d'Allemagne fédérale. Il a été question du projet allemand d'introduire l'essence sans plomb dès 1986. La Suisse y est vivement intéressée. Réduire la vitesse des voitures pour diminuer la pollution ? Pour M. Alphons Egli, la mesure est excessive et elle n'est pas forcément efficace. Certes, à basse vitesse les émanations d'oxydes d'azote diminuent mais, inversement, celles d'hydrocarbures augmentent.

Le secret bancaire

Les dernières révélations du « Canard Enchaîné » sur la découverte de l'identité de milliers de détenteurs français de comptes bancaires en Suisse ont dû faire passer plus d'un frisson chez nos voisins. A la satisfaction des uns de voir d'astucieux douaniers percer le mur du secret des banques suisses, s'est certainement mêlé l'effroi des autres : où placer son argent, si même la Suisse n'est plus un refuge sûr ?

Cette dernière question est évidemment centrale, y compris pour les banques suisses : le secret bancaire joue qu'on le veuille ou non, un rôle essentiel dans l'attrait qu'exerce la place bancaire helvétique. A cet égard, les révélations du « Canard » peuvent être gênantes pour les banques suisses et leurs clients, même s'il y a de fortes chances qu'elles soient fausses. Il est en effet hautement improbable, pour des raisons techniques et d'organisation interne des banques, que quiconque puisse se procurer une liste semblable à celle que les douanes françaises prétendent avoir en leur possession.

Dans le cas présent, les « fuites » dont notre confrère parisien se fait l'écho peuvent être un simple « coup de bluff » de la part de l'administration française vis-à-vis de ses contribuables, ou bien une opération politique visant à démontrer que le gouvernement socialiste, au moment où il renforce la pression fiscale, n'oublie pas de s'attaquer au « mur de l'argent »

On ne peut toutefois pas exclure totalement qu'un jour ou l'autre un criminel informaticien de très haut niveau réussisse à se procurer telle ou telle liste de clients d'une banque ; il s'agit cependant d'un problème essentiellement technique, qui peut être résolu par un renforcement de la surveillance interne des banques.

En fait, les vraies attaques contre le secret des banques suisses pourraient venir non pas des douaniers ou des agents du fisc étrangers, mais des pouvoirs politiques des pays qui luttent contre les évasions de capitaux. La question est de savoir dans quelle mesure de telles attaques risquent de se produire à l'avenir et dans quelle mesure la Suisse aurait la volonté et le pouvoir d'y résister. Pour l'heure, la réponse est claire. La Suisse a la ferme volonté de défendre sa souveraineté et ses lois, comme le montre l'attitude résolue du Conseil fédéral vis-à-vis des Etats-Unis dans l'affaire Marc Rich.

Notre pays n'aurait cependant guère les moyens de s'opposer à des pressions massives des principaux pays industrialisés contre le secret bancaire. Si de telles pressions ne se sont pas produites jusqu'ici (la France en offre le meilleur exemple : en dépit du zèle de ses douaniers, ses relations politiques avec la Suisse se déroulent sous le signe de la conciliation) c'est pour deux raisons : la première est que le secret bancaire suisse est déjà suffisamment souple (il ne protège pas l'argent « sale » et d'origine criminelle ou fraudu-

leuse) pour ne pas donner naissance à de véritables abus. La seconde raison est que les autres pays, notamment la France, retirent suffisamment d'avantages de leurs relations financières et économiques avec la Suisse pour « oublier » certains inconvénients que peuvent représenter les fuites de capitaux.

En définitive, le secret bancaire suisse a encore de beaux jours devant lui. La seule épreuve qu'il devra affronter prochainement ne viendra pas de l'étranger : ce sera le vote sur l'initiative socialiste sur les banques, au printemps de 1984 ; un vote dont les banquiers suisses attendent l'issue avec sérénité.

Jean-Luc Lederrey
« Journal de Genève »

Social

Après 45 ans de « nuit et de brouillard », les Tziganes de Suisse veulent devenir une minorité comme les autres (1/deux parties) = « Yenish », c'est le nom qui désigne les Tziganes suisses, cinq mille gens du voyage qui tout au long de l'année sillonnent les routes du pays.

Victimes de 1926 à 1973 de l'excès de zèle des volontaires de « Pro Juventute » qui tentèrent, par tous les moyens, de sédentariser leurs enfants, les Tziganes de Suisse revendiquent maintenant le statut de minorité nationale. En outre, ils plaident pour que cessent les multiples tracasseries et discriminations dont ils sont l'objet lorsqu'ils s'installent — s'ils le peuvent — dans les villes et villages, lorsqu'ils veulent exercer leurs métiers traditionnels ou lorsqu'ils préfèrent assurer eux-mêmes l'éducation de leurs enfants. Ce constat et ces revendications, c'est avec eux une très officielle commission fédérale d'experts qui les fait dans un rapport publié à Berne.

Les nomades de Suisse, s'ils portent un nom particulier, ne se distinguent pas fondamentalement des autres Tziganes d'Europe, les « Romani », si ce n'est par la langue. En 1848, lors de la fondation de la première confédération moderne, ils se virent attribuer, le plus souvent tout à fait arbitrairement, une commune d'origine. Victimes de multiples discriminations, les Tziganes de Suisse allaient pourtant vivre la période la plus noire de leur histoire depuis 1926.

Cette année-là, « Pro Juventute » lance une action dans toute la Suisse qui a pour but de sédentariser — souvent de force — les enfants des « Yenish ». Issue d'une volonté de faire disparaître tous les comportements « marginaux », cette campagne, qui s'est achevée en 1973 après la parution de nombreux articles de presse qui la dénoncent, touchera près de 30 % des enfants de Tziganes. De cette période de « nuit et de brouillard », la communauté tzigane de Suisse garde encore des souvenirs douloureux, a dit M. Jean-Jacques Oehle, un « Yenish » de Versoix (GE) : familles dispersées, commu-

nauté « saignée » de ses membres les plus jeunes.

Cette campagne terminée, les difficultés d'existence des Tziganes n'allaient pourtant pas cesser. La vie ambulante, élément culturel essentiel de l'existence des « Yenish », n'est pas chose aisée en Suisse. Outre qu'ils se voient souvent interdire purement et simplement l'accès de certaines communes, il n'y a, dans notre pays que six places de stationnement hivernal pour les caravanes du voyage, dont Bienne et Versoix en Suisse romande. C'est trop peu, juge la commission, qui voudrait en voir installer au moins une par canton. Quant aux places de passages, utilisées pendant les six à dix mois de vie nomade, elles sont, elles aussi trop peu nombreuses : 26 dont en Suisse romande dans les seules villes de Neuchâtel, de Versoix (GE) et d'Yvonand (VD).

Situation pas trop rose non plus du côté de l'enseignement. Les « Yenish » préfèrent souvent éduquer eux-mêmes leurs enfants, ce qu'on ne comprend pas toujours dans les lieux où ils séjournent. Pourtant, aucun canton ne prévoit d'interdire une fréquentation épisodique de l'école (pendant les seuls mois d'hiver).

L'exercice des professions « tziganes » traditionnelles — étamage, aiguisage, artisanat — se heurte, elles aussi, à de sérieux obstacles : les règlements, qui varient fort d'une commune à l'autre (sur la durée des patentes notamment), sont mal comprises par les « Yenish » qui, constate le rapport, abandonnent progressivement ces activités. Enfin, la sécurité sociale est un phénomène inconnu chez les Tziganes qui y voient une forme de mise sous tutelle. La commission propose ici de prévoir des formes d'assurances qui leur seraient particulièrement adaptés.

Cumulées, les tentatives d'humiliation, de marginalisation et d'intégration forcées ont porté un coup très rude à la culture nomade en Suisse au cours de ce siècle, conclut sévèrement le rapport qui suggère la mise sur pied d'un centre culturel « Yenish » accessible tant aux Tziganes qu'aux sédentaires, pour sauver ce qui peut l'être encore. Plus généralement et outre la création d'un poste de « Monsieur Tzigane » au niveau fédéral, c'est aux cantons — dont dépend une bonne partie des tracas qui leur sont faits — qu'en appelle la commission. Un appel à la tolérance qui s'adresse aussi à tous les Suisses pour que disparaisse des lieux communs du genre de celui-ci : « Tu es sale comme un Tzigane »...

Les nomades très satisfaits du rapport de la commission

Des représentants des communautés nomades suisses ont exprimé leur satisfaction après la publication à Berne du rapport de la commission fédérale chargée d'étudier les problèmes les concernant. Ils ont par ailleurs fait appel à une tolérance accrue de la population sédentaire à leur égard.